



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2022

DIFFUSION PUBLIQUE

Présents :

➤ Gérard KAUWACHE	➤ Nathalie BEAUFILS
➤ Lionel FORESTIER	➤ Marie AUFAURE
➤ Gautier CAUBEL	➤ Isabelle GABAUD
	➤ Frédéric MECHIN

Absents

➤ Gérard BOUCHETEIL
➤ Karelle MERCIER
➤

Absents :

- Début de séance 18 h 30
- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2022 : **voté à l'unanimité**

1) - Communication du Maire :

Bilan de la journée de solidarité UKRAINE :

- Beaucoup de bénévoles se sont mobilisés pour faire de cette journée de solidarité un moment d'humanité au service d'une cause juste. La visio-conférence avec l'Ukraine a permis à 2 ukrainiens de témoigner du drame humain qui se passe à la porte de l'Europe.
Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à cette manifestation en permettant de récolter 2 500 € reversés équitablement au Secours Populaire et à la Croix Rouge Internationale.

Point sur les ressources humaines :

- Hors CR, informations confidentielles

Point sur enquête redevance incitative :

- Un enquêteur passera prochainement dans chaque foyer pour recenser les besoins et noter les remarques des habitants sur le dispositif redevance incitative.
Les poubelles seront également pucées lors de ce passage.

Traitement du « point noir » sur le circuit du ramassage des ordures ménagères

- Un seul point noir existe sur la commune. Depuis plusieurs années, la Mairie a proposé des solutions pour régler ce problème en disposant tout simplement d'un camion de même tonnage mais adapté aux voies étroites. Cette proposition n'ayant pas été suivie d'effet, il appartient aujourd'hui au prestataire de voir ce qu'il est possible de faire et ce, en concertation avec la Mairie.



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2022

DIFFUSION PUBLIQUE

Mode de publication des actes de la commune :

- L'ordonnance n°2021-1310 réforme la publication des actes pris par les collectivités territoriales. A partir du 1^{er} juillet 2022, tous les actes devront être dématérialisés. Une exception est faite pour les communes de moins de 3500 habitants. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal choisit l'option de la dématérialisation. Le vote qui suit revient favorable à l'unanimité des membres présents.

Réunion CTD :

- Suite aux demandes de subvention faites par la commune, la deuxième et troisième tranches des travaux de voirie sont acceptées. Les autres demandes seront réétudiées lors du prochain CTD.

En l'absence du 1^{er} Adjoint,

le Maire fait un point rapide sur les travaux en cours et sur la réunion du Comité Consultatif transition écologique .

Un compte rendu plus précis sur ces deux thèmes sera fait lors du prochain conseil.

2) II - Communication de la 2^{ème} Adjointe :

Ecole Saint Priest

- Le Directeur de l'école, Monsieur MARENDA, viendra le 28 juin prochain sur la commune avec sa classe pour montrer aux enfants les vitraux de l'église afin de réaliser un travail collectif sur ce thème.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 30 juin et la réunion du Pôle Enfance Jeunesse le 23 juin.

3) II - Communication du 3^{ème} Adjoint :

Site Internet :

- Point rapide sur le site Internet qui connaît actuellement une fréquentation d'environ 600 visiteurs / par mois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 30.

Ont signé, les membres présents à ce conseil municipal du 13 juin 2022 :

Le Maire :

Le Conseil Municipal :